



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2022-14 du 10 octobre 2022

relatif à

La demande de crédit pour financer les études afin d'étudier la faisabilité de créer une gare souterraine liée à la réalisation d'un tronçon commun pour l'AL et l'ASD

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le présent préavis a pour but de faire approuver la demande de crédit d'un montant de CHF 207'530.- pour financer des études de faisabilité d'une gare souterraine TPC, qui permettrait la réalisation d'un tracé alternatif en tunnel pour le tronçon commun des lignes de l'Aigle-Leysin (AL) et de l'Aigle-Sépey-Diablerets (ASD).

2. HISTORIQUE

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui a annulé le vote sur le projet « Aigle centre 2020 », la Municipalité d'Aigle et les TPC ont souhaité réévaluer le projet de renouvellement de l'AL sur son tronçon historique en réalisant une analyse multicritère de 4 variantes ;

- Variante de base : les lignes AL et ASD restent chacune sur son tronçon historique ;
- Variantes 2,3 et 4 : l'AL rejoint l'ASD en traversée d'Aigle.

La différence des variantes 2 à 4 réside dans le lieu de connexion entre les deux lignes.

La première partie de l'analyse a été présentée aux Etats généraux du 29 octobre 2016 qui ont conduit aux conclusions suivantes :

- Le déplacement de l'AL sur le tracé de l'ASD en ville d'Aigle est souhaité par les participants.
- La variante 4 permettant à l'AL de rejoindre l'ASD au niveau de l'Av. Veillon ressort comme la plus intéressante après l'analyse multicritère.
- L'étude de mise en souterrain à moyen terme de l'AL et l'ASD en ville d'Aigle est recommandée par les participants.

Le 9 mai 2017, les Etats généraux se sont réunis une seconde fois afin de se mettre d'accord sur un plan d'action concernant le train et le mandat remis au TPC. Il a été décidé de continuer les études pour la variante passage en souterrain des lignes AL et ASD.

En 2017, un projet de zone réservée a été mis à l'enquête publique sur le secteur En Martinet afin de laisser le temps nécessaire aux autorités communales et aux TPC de préciser le futur tracé ferroviaire des lignes AL et ASD. Cette zone réservée a été approuvée par le Canton en juillet 2018. Cette décision fait suite à la présentation des variantes de tracé pour le futur tronçon commun AL/ASD, lesquelles impactent de toute façon ce quartier, quelle que soit la variante définitivement retenue.

Depuis lors, les TPC étudient le futur tracé ferroviaire afin de trouver la solution optimale pour l'exploitation des lignes AL et ASD ainsi que pour la ville d'Aigle. Le projet a été mis en stand-by du point de vue des études techniques pour des raisons de financement. Des discussions sur ce financement ont repris en 2021 et les études techniques ont pu reprendre.

3. CONTEXTE ACTUEL

Le 25 novembre 2021, la Municipalité a fait un communiqué de presse afin d'informer la population de la conclusion des études de faisabilité pour la mise en tronçon commun des lignes AL et de l'ASD. Les résultats présentés par les TPC se concentraient sur trois projets, une variante en tunnel au sud, une variante en surface en site propre et une variante avec une tranchée couverte. Chacune de ces variantes ont des problématiques inacceptables pour l'une

ou l'autre des parties prenantes. La variante de passage des trains en site propre et en surface sur l'avenue de Loës, variante de référence pour l'OFT, est inconcevable pour la Ville qui se verrait coupée en deux, de plus avec une cadence de huit trains par heure sur la ligne, le risque que le trafic routier soit fortement perturbé est bien réel. Pour toutes les variantes, les solutions envisagées pour la traversée ferroviaire d'Aigle impliquent de gros travaux avec de nombreuses contraintes pour la ville.

Au regard des différents résultats, la Municipalité souhaite que les TPC étudient un projet de gare souterraine TPC à l'endroit du départ des trains AL, ASD et AOMC. Cette nouvelle option pourrait rendre réalisable deux des variantes proposées soit la variante tunnel sud et celle avec une tranchée couverte. L'option de gare souterraine pourrait en effet débloquer la situation en permettant aux TPC d'avancer dans ce projet de sécurisation. La réalisation de ce tronçon commun est envisagée dans un horizon de 15 ans.

La création d'une gare souterraine permettrait de remplacer une partie importante de la tranchée couverte par un tunnel avec les bénéfices suivants :

- Moins de perturbations en surface
- Moins de conflit de réseaux
- Moins de temps d'interruption et d'isolement de l'ASD
- Moins de temps de perturbations dans la circulation routière

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet actuel vise à valider les études de faisabilité pour un tracé alternatif en tunnel pour le tronçon commun AL-ASD et la liaison gare souterraine. Ces études sont nécessaires pour rendre plausible la réalisation du projet de tronçon commun pour l'AL et l'ASD.

L'objectif est donc d'étudier la variante avec une gare souterraine, seule option qui rend envisageable la réalisation du projet.

Les TPC estiment le montant de l'étude de faisabilité d'une variante potentiellement satisfaisante depuis la gare TPC souterraine à CHF 130'000.-.

En parallèle, une étude de faisabilité pour la mise en souterrain partielle ou totale des voies AL et ASD a été demandée au bureau GEA qui a une très bonne connaissance du site puisqu'il a travaillé sur le projet Novassales. Le but de cette étude est ;

- Évaluer les variantes en intégrant le projet Novassales
- Consolider la variante choisie
- Proposer un concept d'aménagement
- Vérifier la faisabilité technique de la variante à consolider
- Illustrer le concept en 3D.

Le montant de cette étude est de CHF 77'530.-

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité souhaite donner suite aux Etats généraux durant lesquels la mise en commun des lignes AL et ASD avait été demandée. Aujourd'hui, le résultat des études faites par les TPC montre que cette mise en commun est réalisable uniquement avec un projet de gare souterraine. Ce projet ayant été sollicité par les citoyen-e-s aiglon-ne-s, il semblait nécessaire pour la Municipalité de passer par le législatif afin de définir si ce projet répond toujours aux

attentes actuelles. En effet, si ces études ne sont pas entreprises, le projet de mise en communs des lignes AL et ASD sera abandonné et la situation actuelle sera maintenue. La gare d'Aigle est un site en mutation. Les CFF ont un projet de réaménagement du site à l'horizon 2030-2035 lequel pourrait prendre en considération les études pour la gare souterraine TPC. Un nouveau quartier devrait voir le jour côté Novassales ces prochaines années. Une réelle synergie entre ces différents projets pourrait alors se créer améliorant l'offre en transport public et intégrant une vision à long terme du développement de la ville d'Aigle. Pour cette raison, la Municipalité soutient l'adoption du présent préavis.

6. ELEMENTS DE COMPARAISON

Il n'y a pas de projet similaire pour un projet de gare souterraine dans une ville à la taille d'Aigle. Nous n'avons donc pas d'élément de comparaison.

7. DEVELOPPEMENT DURABLE

S'agissant d'une demande de crédit pour des études, il n'y pas d'impact en termes de développement durable à ce stade.

8. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Politique énergétique et Conception cantonale de l'énergie (CoCEn 2019)
RAS

Plan Directeur intercommunal (PDi Chablais Agglo) : ...
RAS

Plan Directeur Communal :
RAS

9. INCIDENCES FINANCIERES

Les études proposées dans le cadre du présent préavis visent à étudier le nouveau scénario de tracé avec une gare souterraine. Une analyse de variantes, à la fois technique et de coûts, est préconisée pour trouver une solution satisfaisante. Les surcoûts, ainsi que le projet de la gare souterraine feront l'objet d'une analyse de coûts / financement par les différents acteurs que sont le rail, la route et l'urbanisme de la ville.

Pour les variantes étudiées avec la gare actuelle, environ 54 millions seraient payés par la Confédération sur la base de la variante de référence, qui prévoit une mise en site propre en surface des voies de l'AL et de l'ASD sur l'avenue de Loës. L'analyse des surcoûts pour les variantes « Tunnel Sud » et « Tranchée Couverte » (avec la gare actuelle) montre un surcoût de l'ordre de 40 millions à répartir entre différents acteurs dans une proportion à discuter encore. Selon les premières projections demandées aux TPC, la part d'investissement pour la commune d'Aigle est estimée à environ 29 millions pour la variante tunnel et 34 millions pour la variante tranchée couverte.

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2022-14 du 10 octobre 2022
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 207'530.- TTC pour la réalisation des études de faisabilité de création d'une gare souterraine.
2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 207'530.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur la durée maximale de 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

G. Devaud



La Secrétaire

A. Décaillet

Municipal délégué : M. Grégory Devaud, Syndic